



CLASSIQUES
GARNIER

Édition scientifique, « Avertissement », *Oraisons funèbres et panégyriques*, Tome I, BOSSUET (Jacques Bénigne), p. V-XVI

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-1565-4.p.0007](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-1565-4.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2014. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVERTISSEMENT

Bossuet ne recueillit pas et ne publia pas lui-même ses œuvres oratoires. Ses principales oraisons funèbres furent seules imprimées de son vivant. Quant aux centaines de discours qu'il avait prononcés dans la chaire sacrée, il ne songea jamais à les donner au public. En les composant, il ne les destinait qu'à ceux qui devaient entendre sa parole. Il ne songeait pas à en perpétuer le souvenir. Il aurait cru sans doute obéir à un sentiment de vanité profane en les livrant à l'impression. Son but était « d'enseigner saintement et fidèlement la vérité », et non de servir sa propre gloire.

Les sermons de Bossuet sont tous travaillés avec un grand soin ; mais ils ont un caractère différent selon la période de la carrière évangélique du grand orateur à laquelle ils appartiennent. Cette carrière peut se diviser en trois parties, qui se distinguent par les lieux mêmes où Bossuet exerça son ministère. C'est à Metz, en 1652, à l'âge de vingt-cinq ans, qu'il commença à prêcher. Il y demeura, sauf quelques voyages

à Paris, jusqu'en 1659. Cette période est celle des essais. Les sermons prononcés dans cet intervalle, soit à Metz, soit à Paris, pendant les voyages qu'il y accomplit, se ressentent de la jeunesse de l'auteur et du goût général qui régnait alors dans la prédication. Ils ne paraissent pas toujours dignes du génie de Bossuet; mais on ne peut s'empêcher d'y reconnaître déjà, pour employer les expressions des éditeurs de Versailles, « des desseins supérieurement conçus, des aperçus nouveaux et des traits d'une éloquence admirable. »

La seconde période comprend le séjour de Bossuet à Paris, de 1659 à 1669. C'est celle de la maturité. Elle fournit ses chefs-d'œuvre oratoires.

La troisième période embrasse la carrière épiscopale de Bossuet. De 1669 à 1681, étant évêque de Condom et précepteur du Dauphin, il ne prononça qu'un petit nombre de sermons. Il reprit le cours de son apostolat, lorsqu'il fut nommé évêque de Meaux en 1682; il l'exerça dans son diocèse, et les discours qu'il prononça alors sont pour le plus grand nombre des instructions, des exhortations, des conférences pastorales. Il ne trace plus, avant de monter en chaire, que des esquisses rapides. Il se borne souvent à jeter sur le papier un sommaire, la division du discours en deux ou trois membres, et quelques textes de l'Écriture. On devine toutefois, à travers ces notes et ces ébauches, une nouvelle forme de l'éloquence du grand prédicateur, « la familiarité et l'onction du docteur de la primitive Église¹. »

Telles sont les trois parts de l'œuvre oratoire de

¹ Gandar. *Bossuet orateur*, xxii.

Bossuet. Tout ce qu'il en avait rédigé était, à la fin de sa vie, enseveli dans des portefeuilles dont son dernier secrétaire, l'abbé Ledieu, qui fut vingt ans auprès de lui, ne soupçonnait même pas le contenu. Lorsque l'évêque de Meaux mourut en 1704, ses papiers furent remis à son neveu, l'abbé Bossuet, nommé évêque de Troyes en 1710. L'abbé Bossuet ne garda pas avec un soin jaloux les manuscrits autographes de son oncle. Il les communiqua, comme des modèles à imiter ou à étudier, à ses jeunes prêtres. Il les prêta à des personnes qui s'abstinrent de les lui restituer. Il laissa s'égarer pour jamais une partie du trésor dont il était possesseur.

Après la mort de l'évêque de Troyes, ce qui restait des manuscrits de Bossuet fut expédié pêle-mêle, avec d'autres papiers, à l'un de ses héritiers, M. de Chasot, premier président du parlement de Metz, petit-fils d'une des sœurs de l'évêque de Meaux. Le président mourut à son tour. Les précieux papiers, complètement négligés, demeurèrent en possession de sa veuve.

Cependant quelques sermons, dispersés en diverses mains, avaient été rassemblés par l'abbé Leroy, vendus par lui à la Bibliothèque royale, et remis à l'abbé Lequeux, chargé de surveiller l'édition des *Œuvres de Bossuet* dont les premiers volumes parurent en 1767.

Claude Lequeux étant mort en janvier 1768, quatre religieux bénédictins du monastère des Blancs-Manteaux lui succédèrent dans sa mission. L'un de ces religieux était dom Pierre-Jean Déforis, qui devait prendre la principale part à ce travail.

Les quinze ou vingt discours recueillis par l'abbé Leroy excitèrent le zèle de Déforis et de ses collègues. Ils voulurent s'en procurer d'autres. Ils cherchèrent à Troyes et à Meaux et y retrouvèrent quelques autres manuscrits de sermons. Des religieuses de Meaux leur communiquèrent les entretiens qu'elles avaient rédigés d'après la parole de Bossuet.

L'appel des Bénédictins fut également entendu dans le diocèse de Metz. La veuve du président de Chasot leur envoya l'amas confus des manuscrits qu'elle possédait. Voilà comment a été sauvée de la destruction une portion considérable (près de deux cents discours), de l'œuvre oratoire de Bossuet, soixante années après sa mort. « On ne saurait, disent les auteurs de l'édition de Versailles, avoir trop de reconnaissance pour le service qu'ont rendu à la religion et à la littérature française D. Déforis, et D. Coniac, son collaborateur, en consacrant des années entières à déchiffrer, comparer, mettre en ordre et publier, avec des soins et une exactitude bien pénible, un nombre presque infini de feuilles volantes, chargées de ratures, de renvois, de corrections de toute espèce. Le premier fruit de leur travail parut en 1772, en trois volumes in-4°, qui forment les tomes IV, V et VI des œuvres complètes de Bossuet. Ils donnèrent en 1788 deux nouveaux volumes, qui sont les tomes VII et VIII; celui-ci renferme les *Oraisons funèbres*. Quelques personnes zélées pour la gloire de Bossuet, et spécialement M. de Montholon, doyen et grand vicaire de Metz, ayant communiqué trop tard aux éditeurs un certain nombre de panégyriques de Bossuet, dont elles avaient

les originaux, on en forma la seconde partie du tome VII. »

La plupart des sermons de Bossuet ont été reproduits par dom Déforis sans altération grave, avec une fidélité qui lui fut même reprochée de son temps. On n'avait pas alors, sur les devoirs des éditeurs, les opinions sévères qui règnent aujourd'hui. M. Eugène Gandar a raconté, dans l'introduction de son livre sur *Bossuet orateur*, la lutte qui s'éleva entre l'abbé Maury et dom Déforis, à cause de cette fidélité qu'on accusait d'être servile. Aujourd'hui on lui adresse un reproche tout contraire.

Dom Déforis ajouta, il est vrai, à sa publication, un grand travail personnel. Il refit les sommaires. Il traduisit les textes de l'Écriture, quand Bossuet ne l'avait pas fait. Il compléta les phrases imparfaites, remplit les lacunes, parfois développa à sa façon l'idée que l'orateur n'avait qu'indiquée. Toutefois, il eut soin de renfermer ses additions au texte de Bossuet entre des crochets, de sorte que le lecteur pût les distinguer à première vue.

Il eut un tort plus grave : lorsqu'il trouva deux ou trois rédactions à peu près semblables d'un même sermon prêché à des époques différentes, il incorpora dans l'une les morceaux empruntés aux autres, et par ce moyen ne fit qu'un seul discours de deux ou de trois. Ceci dénaturait profondément l'œuvre de Bossuet. Heureusement, les sermons ainsi défigurés ne sont qu'en petit nombre dans le recueil.

Dom Déforis ne put achever l'édition de Bossuet à laquelle il avait travaillé vingt-quatre ans. Quoiqu'il se

fût déclaré contre la Révolution, il fut accusé d'être l'auteur de la constitution civile du clergé. Il protesta par une lettre adressée à la *Gazette de France*. Cette lettre le fit arrêter et emprisonner à la suite des massacres de septembre. Il fut successivement enfermé à la Force, au Luxembourg, à la Conciergerie. Traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort, il fut conduit au supplice le 25 juin 1794. Plusieurs femmes qui allaient subir le même sort que lui l'accompagnaient ; il les encouragea pendant toute la route. Arrivé au pied de l'échafaud, il demanda et obtint d'être guillotiné le dernier afin de pouvoir exhorter les victimes qui devaient être exécutées avant lui. L'édition des œuvres de Bossuet, commencée par l'abbé Lequeux, continuée par dom Déforis, fut terminée par le libraire Lamy, à qui le bénédictin, prévoyant la mort qui l'attendait, avait donné ordre de remettre les matériaux dont il était dépositaire.

Une nouvelle édition des œuvres de Bossuet fut préparée à Saint-Sulpice et imprimée à Versailles de 1815 à 1819. Les tomes XI-XVII comprennent les sermons, les panégyriques et les oraisons funèbres. Elle ne modifia que fort peu le travail de dom Déforis. Elle le reproduisit en y apportant plus de correction et de netteté. Elle jouit d'une grande autorité et mit les sermons de Bossuet entre les mains de tous ceux qui lisent.

Une nouvelle édition de Bossuet a été publiée récemment à la librairie Vivès et dirigée par M. Lachat. L'œuvre oratoire de l'évêque de Meaux est renfermée

dans les tomes VIII-XII, qui parurent de 1862 à 1864. M. Lachat consulta les manuscrits et supprima tout le travail de dom Déforis, les sommaires, les traductions, les interpolations des premiers éditeurs conservées par les éditeurs de Versailles. Il voulut donner

Bossuet, tout Bossuet, rien que Bossuet. » Son édition a un mérite que nous nous empressons de reconnaître. On lui doit surtout d'avoir restitué plusieurs discours qui avaient été amalgamés, comme nous l'avons dit ci-dessus, par dom Déforis.

Peut-être a-t-il été, cependant, bien absolu et rigoureux dans ses réformes. Le judicieux critique que nous avons déjà cité plusieurs fois a signalé ce que la méthode du nouvel éditeur avait d'excessif : « M. Lachat, dit-il, supprime d'abord en principe (et s'il fait exception, c'est par mégarde) tout ce que Déforis a mis du sien dans le texte des sermons. Quelques-unes de ces additions étaient au moins innocentes ; il en est de nécessaires, qui entrent bien dans la pensée de Bossuet et qui aident à le comprendre. Le meilleur parti eût donc été de choisir. Déforis ajoute aux phrases restées incomplètes ce qu'il faut pour qu'elles aient un sens précis et clair : parfois il se trompe, en pensant qu'un simple complément grammatical suffit là où une note de forme elliptique indique la place, non d'une phrase, mais de tout un développement. Mais souvent aussi sa glose est très-convenable et mérite d'être conservée. Et en ce cas il suffisait de convenir avec le lecteur d'un signe pour prévenir toute méprise et montrer à qui appartient chaque mot du texte imprimé. »

M. Lachat reproche encore aux précédents éditeurs d'avoir intercalé dans le texte les notes de Bossuet qui se trouvent à la marge du manuscrit. Le reproche tantôt est fondé et tantôt ne l'est pas. Quand les notes marginales sont un développement du texte et étaient visiblement destinées par l'auteur à y prendre place, il était parfaitement légitime de les y insérer. Quand ce sont des réflexions jetées là après coup, qui ne s'ajustent pas à la suite du discours et qui en interrompraient le sens, il faut les laisser en notes. Sur ce point, non plus, il n'y avait pas lieu de s'imposer de règle invariable.

Nous n'avons pas été aussi systématique dans la nouvelle édition que nous publions aujourd'hui. Ces liaisons, ces additions qui peuvent rendre l'usage des sermons plus commode et plus facile, nous les avons conservées, en maintenant le signe typographique qui permet au lecteur de s'en faire juge lui-même. Les notes marginales ont été tantôt introduites dans le texte, tantôt mises au bas des pages, selon la distinction que nous venons de faire.

Quant aux sermons dont les anciens éditeurs avaient mêlé arbitrairement deux ou trois rédactions, il n'y avait pas deux partis à prendre. Nous les avons séparés, sans toutefois multiplier les redites, lorsque deux morceaux ne présentent que des différences tout à fait insignifiantes.

Nous conservons les sommaires de l'édition de Versailles et les titres qui y ont été donnés aux sermons. Ce sont là des points de repère très-utiles pour le lecteur. Les sommaires faits par Bossuet lui-même n'au-

raient pas rempli le même but. Ces sommaires se composent de quelques mots, de quelques traits qu'il a jetés sur le papier pour réveiller sa mémoire. Ce qui pouvait guider l'orateur ne suffirait pas à guider le lecteur.

Un mot encore sur les oraisons funèbres et les pénégyriques des saints, par lesquels s'ouvre notre recueil.

Des oraisons funèbres, sept ont été publiées du vivant de Bossuet : ce sont celles de Henriette-Marie de France, de Henriette d'Angleterre, de Marie-Thérèse d'Autriche, d'Anne de Gonzague, de Michel Le Tellier, du prince de Condé et de Nicolas Cornet. Encore cette dernière fut-elle publiée à Amsterdam, en 1698, par le neveu du défunt, et, si l'on en croit le journal de l'abbé Ledieu, « l'auteur ne s'y est pas reconnu... » Il est vrai qu'il s'était écoulé trente-cinq ans depuis que ce discours avait été prononcé et que l'auteur pouvait bien, par conséquent, n'en avoir pas conservé le souvenir très-présent.

Dans le texte de ces célèbres discours, il n'y a plus d'innovation à introduire, il faut se conformer aux éditions originales, comme l'ont fait nos prédécesseurs immédiats. Un point seulement appelait l'attention. Dans ces éditions originales, peu de textes de l'Écriture sainte sont cités au bas des pages. Par la suite, les éditeurs s'attachèrent à donner ces citations. M. La chat au contraire, dans le douzième volume de son édition des œuvres complètes de Bossuet, a retranché tous les textes qui ne sont pas dans les éditions originales. Nous n'avons pas jugé à propos de le suivre

dans cette voie. Nous avons donné les citations telles qu'elles sont dans l'édition de Versailles. Il n'y a aucun inconvénient à cela, et ce soin peut épargner au lecteur des recherches laborieuses.

Les Panégyriques furent imprimés, comme on l'a dit, par dom Déforis. Les panégyriques de saint Sulpice, de saint François de Sales et de saint Benoît parurent en 1778; les quinze autres, en 1788, d'après un manuscrit de l'abbé de Montholon, doyen de la cathédrale de Metz. Depuis lors, les manuscrits des panégyriques, sauf trois (ceux du panégyrique de saint Pierre Nolasque, du panégyrique de saint Benoît et du premier panégyrique de saint Gorgon), se sont perdus. On ne peut donc que reproduire le texte des premières éditions.

Nous avons profité, pour la réimpression de ces diverses œuvres, des nombreuses études dont Bossuet, et particulièrement ses sermons, ont été l'objet dans ces derniers temps. Nous avons emprunté quelques notes aux ouvrages de MM. l'abbé Vaillant, Floquet, E. Gandar, etc. Nous nous sommes attaché surtout à fixer, d'après eux, la date et la circonstance où fut prononcé chaque discours : cette date détermine tout de suite la période de la carrière apostolique de Bossuet à laquelle ce discours se rattache, elle avertit qu'il appartient à la période des essais, à celle de la maturité et de la force, ou bien à celle des fonctions épiscopales, suivant la distinction que nous avons faite précédemment.

Nous n'avons pas multiplié les notes. Ce n'est pas ici, nous le reconnaissons, cette édition critique que

réclamait M. E. Gandar et dont il a commencé à nous donner un spécimen pour les discours de la jeunesse de Bossuet. Les sermons y auraient été rangés selon l'ordre chronologique, et non plus selon l'ordre de l'année liturgique. Ils serviraient ainsi à mettre en relief les variations de la langue française pendant la seconde moitié du dix-septième siècle autant que les progrès du génie de l'orateur. On mettrait à part, dans chaque sermon, ce que Bossuet y a ajouté ou retranché aux diverses époques où il l'a revu. On composerait comme une savante maquette qui laisserait apercevoir au premier coup d'œil toute l'élaboration successive de l'œuvre, les incertitudes et le progrès de la pensée de l'auteur. On relèverait toutes les variantes, etc., etc. Nous sommes loin de prétendre qu'une telle édition ne fût pas très-intéressante pour les érudits. Mais ce n'est point celle que nous avons été chargé de diriger. Les éditeurs ont voulu que cette édition pût convenir à un plus large public; ils ont recommandé qu'elle reproduisît le texte de la grande édition de Versailles, purgé des erreurs graves et des altérations importantes qui y ont été signalées; qu'elle offrît tous les avantages de cette édition consacrée par un long succès, et qu'elle fût en même temps tenue au courant des dernières recherches et des révisions récentes. Ces conditions n'étaient pas impossibles à réaliser. Il s'agissait de concilier le respect plus profond du texte de l'auteur et la fidélité plus scrupuleuse qu'on réclame actuellement, avec la commodité pratique qu'il convient d'assurer à un tel ouvrage et dont les anciens éditeurs ont eu raison de se précoc-

cuper beaucoup. C'est d'après ce plan que nous avons entrepris cette nouvelle édition des œuvres oratoires de Bossuet. En conservant le travail des Bénédictins et en tenant un juste compte des progrès de la critique, elle répondra, nous l'espérons, à toutes les exigences.

LOUIS MOLAND.

2 septembre 1870.